

Fonction publique : l'exécutif dévoile sa copie

Malgré le contexte social, le gouvernement maintient son calendrier et espère faire voter sa réforme d'ici à l'été

Le gouvernement a présenté, mercredi 13 février, sa réforme de la fonction publique. L'ambition est de nouer « un nouveau contrat social » avec les agents. En présentant les grandes lignes du projet de loi, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a dénoncé un excès de « normes et de lourdeurs », évoqué une « transformation profonde de la fonction publique » et tenté de déminer un éventuel conflit social : « Cette réforme n'est pas celle de la fin du statut ou de la "casse" du service public. C'est, au contraire, celle d'un statut modernisé », assure son cabinet.

Les syndicats, auxquels un rendez-vous salarial a été promis pour le printemps, n'ont pas la même lecture. Après avoir participé aux discussions lancées depuis un an, sans rupture mais non sans heurts, sept organisations sur neuf ont quitté prématurément, mercredi, la réunion lors de laquelle le texte était présenté. La veille, ils avaient demandé son report. En vain.

De fait, le projet de loi demeure fidèle à la feuille de route fixée, le 1^{er} février, par le premier ministre. Ainsi, le gouvernement n'hésite pas à franchir ce que les syndicats ont clairement signalé comme étant des « lignes rouges ». Le dialogue social sera bel et bien réformé. « Est-on véritablement efficace quand on a aujourd'hui 22 000 instances de dialogue dans la fonction publique ? », avait interrogé Edouard Philippe, en février. Pour

La mobilité des agents, voire leur départ de la fonction publique, sera bien favorisée

l'exécutif, la réponse est manifestement non. Les missions des commissions mixtes paritaires, qui se prononcent aujourd'hui sur toutes les décisions individuelles concernant la carrière des fonctionnaires, seront modifiées : elles deviendront une instance de recours, sauf en matière disciplinaire. De même, les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionneront.

Autre terrain sensible que le gouvernement s'apprête à fouler : le recours accru aux contractuels, un agent sur cinq aujourd'hui. Le gouvernement ne semble pas décidé à revenir sur le principe légal selon lequel « les emplois permanents » sont occupés par des titulaires, « sauf dérogation ». Ce sont celles-ci qui devraient être largement élargies. Un « contrat de projet » sera également créé. Il permettra d'embaucher un agent pour une mission spécifique, pour une durée de six ans maximum. De

même, les postes de direction générale seront ouverts aux contractuels. La mesure, retirée en septembre de la loi avenir professionnelle par le Conseil constitutionnel, qui estimait qu'elle n'y avait pas sa place, mettra donc, pour ces postes, les énarques en concurrence avec des candidats du privé.

« Volet déontologie »
Par ailleurs, la mobilité des agents, voire leur départ volontaire de la fonction publique, sera bien favorisée. Une démarche qui cadre avec la promesse du président de la République de supprimer 120 000 postes sur la durée du quinquennat. Ce n'est pas l'objet du projet de loi, mais celui-ci contient des dispositions qui doivent favoriser le mouvement en accompagnant les agents qui partiront. Un congé de transition professionnelle sera créé, et la rupture conventionnelle expérimentée.

Dernier chantier, la rémunération au mérite. Le texte prévoit

que le salaire des contractuels pourra être fixé en tenant compte de leurs résultats professionnels mais aussi de ceux de leur service.

Le texte rappelle en outre que le temps de travail annuel obligatoire est de 1607 heures et que, par conséquent, tous les accords dérogatoires qui ont été adoptés, notamment dans les collectivités locales, doivent être révisés. De même, un « volet déontologie » prévoit de renforcer l'examen de potentiels conflits d'intérêts lorsqu'un fonctionnaire revient dans le secteur public après une expérience dans le privé.

De même, le projet de loi mettra en musique une partie des mesures de l'accord sur l'égalité hommes-femmes dans la fonction publique, signé en novembre avec une partie des syndicats. Il s'agit entre autres du rétablissement du jour de carence pour les femmes enceintes.

S'il se montre inflexible sur les objectifs définis il y a un an, le gouvernement envoie cependant quelques signaux à des syndicats passablement irrités. Il s'engage par exemple à améliorer la situation des contractuels, et notamment les plus précaires. « Il s'agit souvent d'agents qui font le ménage, travaillent dans les cantines ou le périscolaire, note Emilie Chalas, députée LRM de l'Isère, désignée rapporteuse du projet de loi, mercredi. Ils se battent pour être titulaires, mais ne peuvent pas trouver d'autres mi-temps. Ils deviennent des fonctionnaires pauvres. Il existe une précarité

dans la fonction publique qui est inadmissible. »

L'exécutif promet en outre que le texte évoluera encore d'ici à sa présentation en conseil des ministres, fin mars, début avril. Le grand débat pourrait entraîner des avancées sur la question de la haute fonction publique ou la déontologie. Les partenaires sociaux seront de nouveau consultés, à partir du 18 février. Enfin, le Parlement est appelé lui aussi à compléter le projet de loi, notamment sur la déontologie ou la formation et la gestion des carrières des agents de la fonction publique territoriale.

En respectant toutes ces étapes, le gouvernement veut tenir l'objectif présidentiel de faire voter le texte d'ici à l'été. D'ici là, dans le contexte social compliqué que connaît la France depuis l'automne 2018, le gouvernement sera surtout attentif à sa réception dans l'opinion.

« C'est un très bon projet de loi, confie un conseiller ministériel, mais il va paraître décalé dans le contexte actuel et par rapport aux attentes des "gilets jaunes". Ce texte, c'est comme un plan managérial dans une entreprise. Il est fait pour faciliter le travail des cadres. Mais ce dont on parle dans le grand débat, c'est de la présence des services publics sur le territoire, pas des marges de manœuvre des managers publics. Donc, ce projet de loi, pour bien faire, il faudrait l'adopter, mais ne pas en parler... » Exactement le contraire de ce qu'espèrent les syndicats... ■

BENOÎT FLOC'H



Le Monde

VOUS PARTEZ EN VACANCES ?
FAITES SUIVRE VOTRE JOURNAL !*

Rendez-vous sur votre compte, à la rubrique
« Votre abonnement – Vacances et déplacements »
au moins 9 jours avant votre départ

*pour une durée minimale de 7 jours
et maximale 3 mois, en France
métropolitaine

- **C'EST VOTRE PREMIÈRE VISITE :**
créez votre compte au moyen de votre numéro de client + code postal + votre adresse e-mail sur www.lemonde.fr/sfuser/account
- **VOUS POSSÉDEZ DÉJÀ UN COMPTE SUR LE SITE LE-MONDE.FR :**
vous n'avez pas besoin d'en créer un nouveau, vous vous identifiez directement avec votre adresse mail sur www.lemonde.fr/account, rubrique « Votre abonnement – Vacances et déplacements »



L'imagination des dispositifs anti-SDF « récompensée »

Il y a les grilles, les picots, les rochers, les poteaux, les bancs et sièges inconfortables, les grillages, les douches... En matière de mobilier anti-SDF, l'imagination ne trouve aucune limite. Une série d'aménagements installés à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), Paris, Toulouse, ou des arrêtés municipaux pris à Besançon ou en Suède se sont vu remettre, mercredi 13 février, les premiers « Pics d'or » de la Fondation Abbé-Pierre. « Aujourd'hui, on vit dans un monde où chaque problème a sa solution : un pauvre dort dans la rue ? Bam ! On met des piques anti-SDF », a plaisanté l'humoriste Guillaume Meurice, lors de son intervention, pour ce qu'il a appelé la « nuit des Césars, version SDF ».

En remettant six « récompenses » aux intitulés décalés – « Fallait oser, du dispositif le plus décomplexé » pour un siège microscopique sous un Abribus de Biarritz, « Faites ce que je dis, pas ce que je fais, du dispositif le plus contradictoire » devant un centre de santé parisien sur lequel est écrit « ouvert à tous », etc. –, la Fondation voulait provoquer une prise de conscience, en alternant prises de parole sérieuses et moments légers ou décalés. « L'objectif de ces dispositifs – mis en place par les municipalités, les architectes, les urbanistes, etc. – est d'éloigner les SDF des centres-villes, de les rendre invisibles ou de les criminaliser, de manière plus ou moins insidieuse », a expliqué Christophe Robert, le délégué général de la Fondation.

La sociologue Marie Loison-Leruste a tenté d'interpréter ces éléments du mobilier urbain, estimant qu'ils sont le reflet de l'ambivalence des habitants des villes vis-à-vis des SDF : « Parfois ils nous émeuvent, parfois ils nous dégoûtent : les pauvres suscitent la peur, d'où cette tentative de criminalisation. » A ces éléments parfois très design, comme les Couleuvres devant la gare de Nancy, s'ajoutent les arrêtés antimendicité, comme ceux pris à Besançon, La Roche-sur-Yon et Nice, et des mesures comme la fermeture de points d'eau en libre-service, à Marseille notamment.

En 2017, la Fondation a lancé un site collaboratif – Soyonshumains.fr – qui a permis de répertorier plus de 300 équipements installés aux abords d'immeubles, de commerces et autres infrastructures publiques, pour empêcher les quelque 150 000 personnes sans abri recensées en France de s'installer. Au-delà de la provocation, la Fondation a mis en avant des initiatives comme celle du Carillon. Ce réseau regroupe 800 commerçants dans huit grandes villes de France qui permettent aux SDF d'accéder à des toilettes, de charger leur téléphone ou de prendre un repas payé par un client.

Enfin, la Fondation entend promouvoir une charte de quatorze droits des personnes sans abri, revendiquant l'accès à l'eau, aux toilettes, aux douches, à la domiciliation. « Il ne faut pas oublier que ceux qui sont occupés à survivre ne sont pas habitués à prendre la parole », résume Christophe Robert. ■